



## NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL PAR SEMAINE AUTORISEES

Par **Lylou64**, le **18/06/2011** à **16:20**

Bonjour,

Je travail actuellement à mi-temps (24h par semaine) et suis en congés.

J'ai donc décider de travailler en intérim pendant mes congés.

Et l'agence d'intérim vient de me trouver une mission où je travail 35h par semaine.

J'ai entendu dire que l'on ne pouvait pas dépasser 48h de travail par semaine.

Je ne dépasse pas ce nombre d'heures car je fait actuellement que les 35h d'intérim. Les 24h du mi-temps ne sont pas travaillées car je suis en congés.

MAIS, au moment de la paye, je serais payée 24h + 35h par semaine. Ce qui fait 59h.

Ai-je le droit de travailler ainsi ?

Si non, quels sont les riques pour moi ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement

Par **P.M.**, le **18/06/2011** à **17:18**

Bonjour,

Vous n'avez pas le droit de travailler pendant les congés payés et vous risquez les sanctions prévues à [l'art. D3141-2 du Code du Travail](#) en dehors d'un licenciement par l'employeur principal...

Par **Lylou64**, le **18/06/2011** à **18:01**

Merci beaucoup pour votre réponse.  
Je ne savez pas qu'il été interdit de travailler pendant les congés.

Cordialement